

Présents : Mmes Nicole MAGALLON et Agnès PISSY ; MM Grégoire DELABRE , Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absent excusé : Brigitte BRICOUT représenté par Nicole MAGALLON

Absent : Henri TERRIBILE

Secrétaire de séance : Mme Agnès PISSY

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 22 mars 2019.

Délibère favorablement à l'unanimité...

- en l'absence du maire, sorti pendant le vote, pour le compte administratif 2018 et arrête ainsi les comptes :

- Investissement

Dépenses	Prévu :	760 633,27 €
	Réalisé :	360 182,76 €
	Reste à réaliser	0,00 €
Recettes	Prévu :	760 633,27 €
	Réalisé :	341 713,88 €
	Reste à réaliser	0,00 €

- Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	368 638,00 €
	Réalisé :	147 640,48 €
	Reste à réaliser	0,00 €
Recettes	Prévu :	368 638,00 €
	Réalisé :	365 822,05 €
	Reste à réaliser	0,00 €

- Pour l'affectation des résultats 2018 :

- Constatant :

- un excédent de fonctionnement de 47 626,63 €
- un excédent reporté de 170 554,94 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 218 181,57 €

- un déficit d'investissement de 18 468,88 €
- un déficit des restes à réaliser de 0 €

Soit un besoin de financement de 18 468,88 €

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :
 - Résultat d'exploitation au 31/12/2018 : excédent de 2018 181,57 €
 - Affectation complémentaire en réserve (1068) : 18 468,88 €
 - Résultat reporté en fonctionnement (002) : 199 712,69 €
 - Résultat d'investissement reporté : déficit de 18 468,88 €

- Pour le vote du budget primitif 2019, sur présentation du projet de budget par Mme MAGALLON, adjointe aux finances, et sur le rapport de la commission des finances :
 - Investissement

Dépenses	435 087,88 €
Recettes	435 087,88 €

 - Fonctionnement

Dépenses	413 251,00 €
Recettes	413 251,00 €

- Pour les taux d'imposition établis au même niveau qu'en 2018, soit :
 - taxe d'habitation : 14,74 % + 2,70 % = 17,44 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,22 % + 2,88 % = 25,10 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 75,90 % + 12,53 % = 92,03 %

Rappel : prochain conseil municipal le 24 mai 2019

La secrétaire de séance

Le Maire

Agnès PISSY

JP TILLY